



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

SEAD

Service économie et agriculture durable

Tél. : 02 90 02 34 00 (de 09H00 à 12H00)

Fax : 02 90 02 34 01

Courriel : ddtm-sead-pcaea@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Gel d'avril 2021
Taux de perte définis en Comité Départemental d'Expertise (CDE)
en Ille-et-Vilaine selon les productions**

Suite au gel d'avril 2021, le CDE réuni le 27 septembre 2021 a défini les taux de perte suivant selon les différentes productions :

Production	Taux de perte
Pommes à couteaux	80,00 %
Pommes à cidre	30,00 %
Poires	90,00 %
Kiwis	90,00 %
Raisin de table	80,00 %
Petits fruits	80,00 %